

AREVA SA

Attestation des commissaires aux comptes sur
les informations communiquées dans le cadre de
l'article L. 225-115 4° du Code de commerce
relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées
pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

AREVA SA

Siège social : Tour Areva – 1, place Jean Millier - 92400 COURBEVOIE

Société anonyme au capital de 1 456 178 438 €

RCS : Nanterre 712 054 923

Attestation des commissaires aux comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de l'article
L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au
montant global des rémunérations versées aux
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos
le 31 décembre 2015

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de M. Philippe KNOCHE, en tant que Directeur général de la société AREVA SA. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à 2.037.999 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex


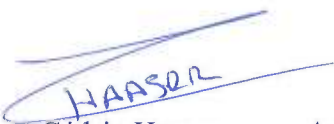
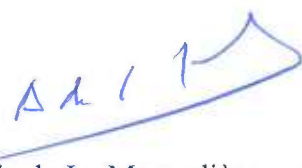
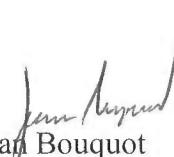
ERNST & YOUNG Audit
1, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris-La Défense, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

MAZARS		ERNST & YOUNG Audit	
			
Jean-Louis Simon	Cédric Haaser	Aymeric de La Morandière	Jean Bouquot

AREVA SA

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 456 178 437,60 €

Siège social : Tour Areva, 1, place Jean Millier, 92400 COURBEVOIE


N° Siren : 712 054 923

ATTESTATION DES REMUNERATIONS

Prévue à l'article L.225-115 4° du Code de commerce

Je, soussigné, Philippe KNOCHE, Directeur Général de la Société AREVA SA, société anonyme à Conseil d'Administration, ci-après dénommée AREVA, certifie que le montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, à la somme de deux millions trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (2 037 999€).

Fait à Paris, le 25 avril 2016,



Philippe KNOCHE
Directeur Général
AREVA